

Paix, justice et institutions efficaces

Le seizième objectif vise à l'avènement d'une société à laquelle chaque personne peut participer, notamment aux fins du développement durable, grâce à des institutions efficaces, responsables et ouvertes. L'existence d'un État de droit, l'accès à la justice et la qualité des institutions sont indispensables pour rendre possible des relations sociales pacifiques et un climat de confiance propice à l'épanouissement de chacun dans le respect des règles délibérées collectivement afin de pouvoir vivre ensemble.



Voir aussi ODD 1 - 4 - 10

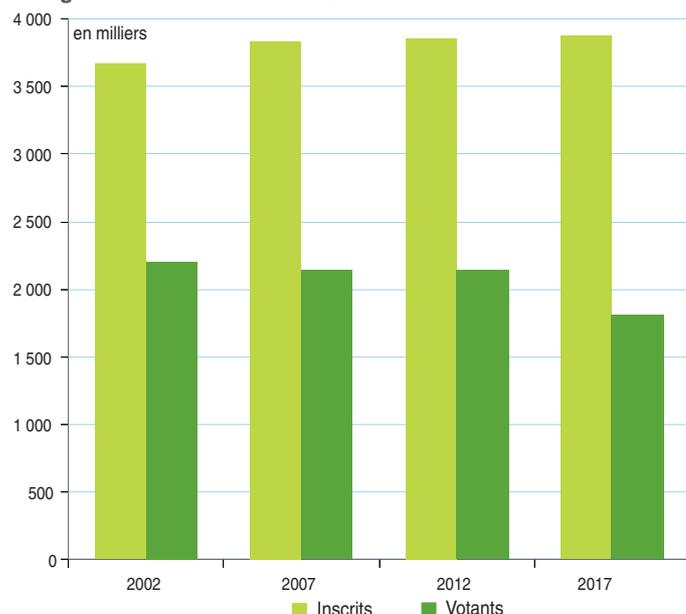
La participation des électeurs du Grand Est aux scrutins nationaux est modeste

La participation électorale est un indicateur de l'implication des citoyens dans les grands débats collectifs. Si la participation politique ne s'y limite pas, le vote des citoyens est cependant une condition nécessaire au fonctionnement d'une démocratie représentative. À l'inverse, le développement de l'abstention électorale peut refléter tout à la fois une perte d'intérêt, une perte de sens et une moindre confiance des citoyens dans les institutions démocratiques. En France le **taux de participation au premier tour des élections législatives** décline progressivement depuis les années 1970. Lors des élections de 2017, pour la première fois, moins de la moitié des électeurs inscrits ont voté pour élire leurs représentants à l'Assemblée nationale. La participation électorale à ce scrutin est relativement faible dans le Grand Est : 1,81 millions de votants pour 3,87 millions d'inscrits (*figure 1*) soit un taux de participation de 46,7 %, le plus bas de toutes les régions de la métropole, en baisse de 13,3 points en 2017 par rapport à 2002 (*figure 2*). Le taux de participation est inférieur à la moyenne métropolitaine dans presque tous les départements, en particulier en Moselle et dans le Haut-Rhin (*figure 3*).

Le Grand Est apparaît ainsi au sein du territoire national comme une région où le niveau de participation électorale est contrasté et, globalement, particulièrement faible (*figure 5*). Le taux d'abstention systématique aux différents tours des élections présidentielles et législatives est de 14 % en 2017. Il est particulièrement élevé chez les 18-29 ans et les moins diplômés. Le niveau de l'abstention des jeunes du Grand Est en 2017 est toutefois proche de la moyenne des Français de cette classe d'âge, tandis qu'il est nettement plus élevé chez les non-diplômés.

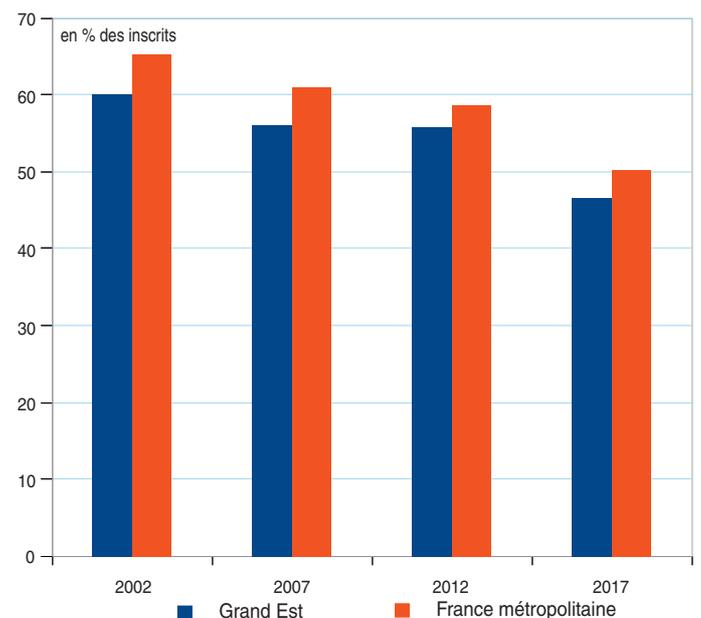
Le **taux d'homicides**, qui témoigne des formes les plus extrêmes de violence physique interpersonnelles, est dans le Grand Est légèrement inférieur à la moyenne en métropole (*figure 4*). Le niveau de violence mesuré par cet indicateur décroît à long terme en France. Cependant, les résultats des **enquêtes de victimation** montrent que cette tendance à la diminution n'est pas observée pour les agressions physiques hors homicides, relativement stable depuis les années 1990, ni pour les agressions sans contact physique. ■

1 Évolution du nombre d'inscrits sur les listes électorales et du nombre de votants au premier tour des élections législatives dans le Grand Est



Note : en 2017 dans le Grand Est, 89,5 % des personnes en âge de voter sont inscrites sur les listes électorales.
Lecture : en 2002, dans le Grand Est, 2,2 millions d'électeurs votent au premier tour des législatives pour 3,67 millions d'inscrits.
Source : Ministère de l'intérieur.

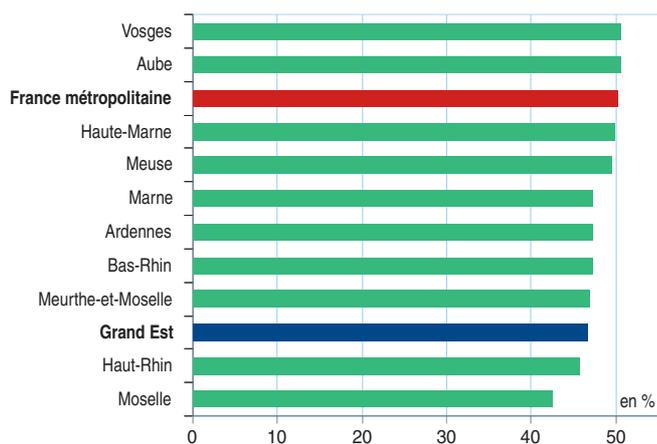
2 Évolution du taux de participation au premier tour des élections législatives



Lecture : le taux de participation au premier tour des élections législatives de 2002 est 60 % dans le Grand Est contre 65,1 % en France métropolitaine.

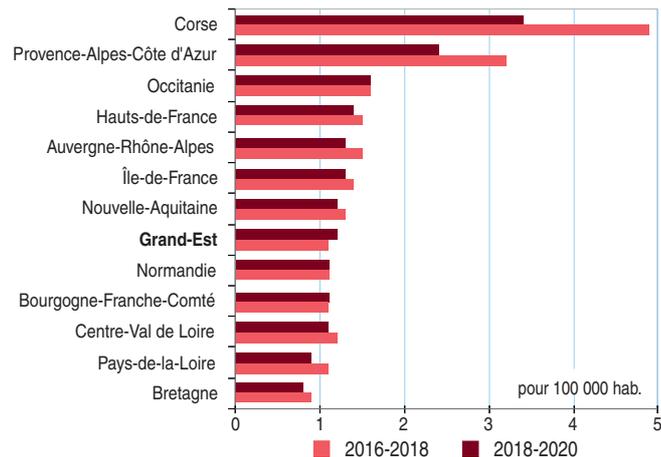
Source : Ministère de l'intérieur.

3 Taux de participation au premier tour des élections législatives en 2017



Lecture : dans le département de l'Aube, 50,5 % des inscrits sur les listes électorales ont voté au premier tour des élections législatives en 2017.
Source : Ministère de l'intérieur.

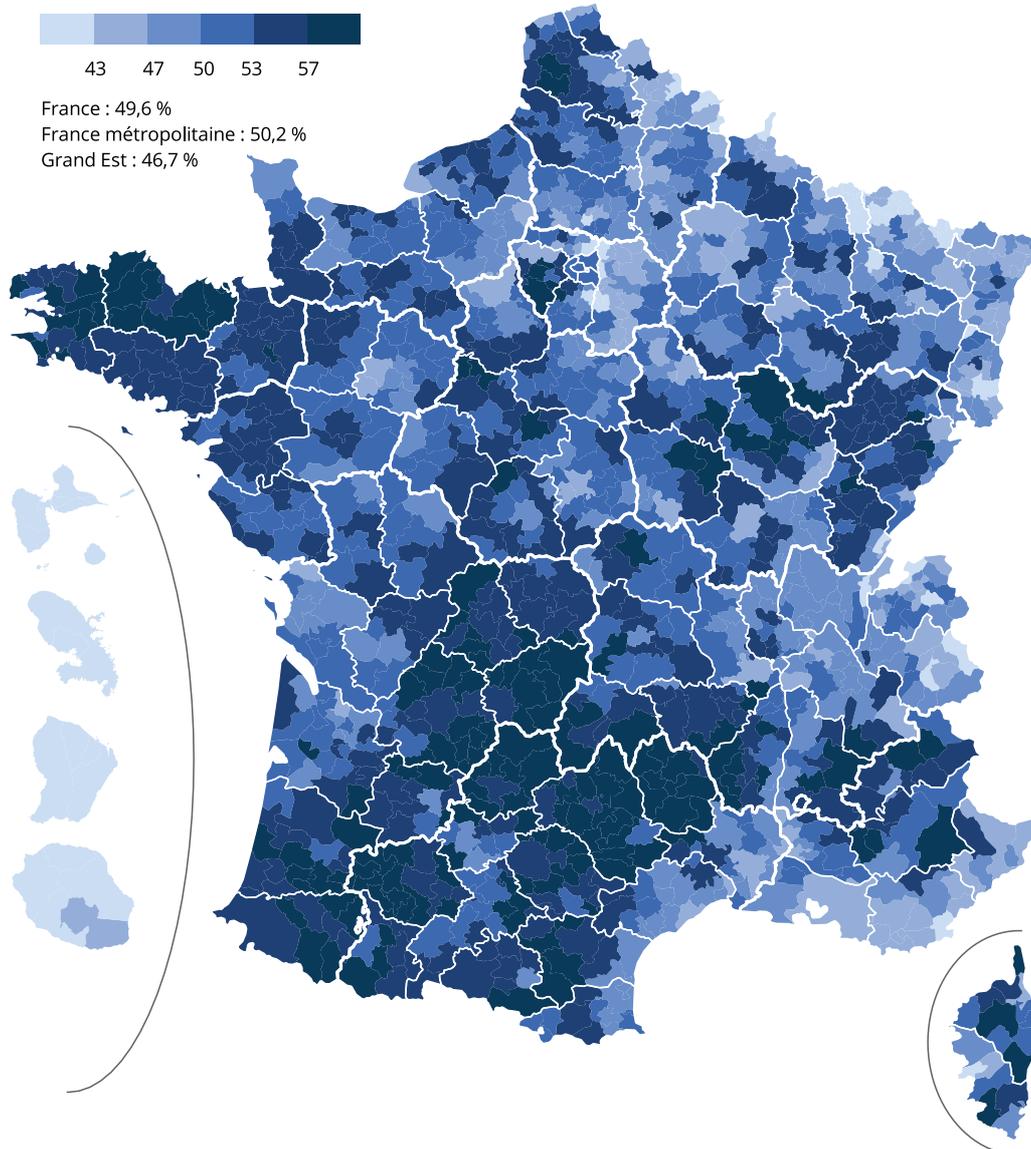
4 Évolution du taux d'homicides



Lecture : dans le Grand Est de 2018 à 2020 on compte en moyenne chaque année 1,2 victimes d'homicide pour 100 000 habitants.
Champ : homicides, y compris coups et blessures suivis de mort, hors double-comptes, erreurs et requalifications suite à enquête.
Source : SSMSI, base des crimes et délits enregistrés par la police et la gendarmerie ; Insee, Recensement de la population.

5 Participation électorale au premier tour des élections législatives en 2017

Taux de participation au premier tour des élections législatives 2017 par EPCI (en %)



Lecture : en 2017, lors du premier tour des élections législatives, moins de 43 % des inscrits ont voté dans l'intercommunalité de Mulhouse Alsace Agglomération.
Source : Ministère de l'intérieur.

Méthodologie

Avertissement : ces indicateurs ne sauraient couvrir l'intégralité des attentes liées à cet ODD. Le choix des indicateurs retenus dépend à la fois de leur pertinence, de leur disponibilité et de leur comparabilité territoriale.

Participation électorale

Sources : Ministère de l'Intérieur ; Insee, enquêtes sur la participation électorale.

Le **taux de participation au premier tour des élections législatives** est le rapport entre le nombre de votants à cette élection et le nombre d'inscrits sur les listes électorales. L'élection législative est privilégiée parce que les électeurs votent directement pour un député représentant leur circonscription à l'Assemblée nationale, et le premier tour de l'élection parce que celui-ci offre un éventail de choix plus large aux électeurs. Le **taux d'abstention systématique aux différents tours des élections présidentielles et législatives** est la part des inscrits qui ne participent à aucun des quatre tours de scrutins correspondant à ces élections en 2017 (ou trois pour les circonscriptions ayant élu leur député dès le premier tour). Il s'établit à 14 % pour le Grand Est en 2017 contre 13,4 % en moyenne nationale. À l'inverse, le taux de participation systématique est la part des inscrits votant à tous les scrutins (34 % en Grand Est en 2017). Les électeurs intermittents sont ceux qui votent au moins une fois et s'abstiennent à au moins un tour de scrutin (52 % des inscrits en Grand Est en 2017, pour en savoir plus : Kelhetter et Wallaert, 2017). Les enquêtes sur la participation électorale de l'Insee visent à suivre le comportement des inscrits sur les listes électorales entre deux tours d'un même scrutin et entre différents scrutins successifs. En 2017, l'enquête porte sur les élections présidentielle et législatives des personnes résidant en France (hors Mayotte) en 2015 et en capacité de voter, c'est-à-dire majeures le 22 avril 2017 et de nationalité française. Les caractéristiques sociodémographiques (âge, diplôme...) sont celles déclarées au recensement en 2015. Les agents de l'Insee relèvent la participation aux élections des personnes appartenant à l'échantillon enquêté en consultant les listes d'émargement disponibles en préfecture dans les dix jours qui suivent le scrutin, comme tout électeur peut le faire. Le vote blanc ou nul est un vote, avec émargement sur la liste électorale, et donc comptabilisé comme une participation. Le champ de l'enquête sur la participation électorale est différent de celui considéré par le ministère de l'Intérieur pour diffuser les résultats sur les taux de participation à chaque tour de scrutin, qui couvre Mayotte, les collectivités d'outre-mer et la Nouvelle-Calédonie, les Français inscrits à l'étranger et les inscrits qui ne résident pas en France.

Agressions

Sources : Service statistique ministériel de la sécurité intérieure (SSMSI), base des crimes et délits enregistrés par la police et la gendarmerie ; Insee, Recensement de la population ; Insee, SSMSI, Observatoire national de la délinquance et des réponses pénales (ONDRP), enquête Cadre de vie et sécurité (CVS).

Le **taux d'homicides** est le rapport entre le nombre d'homicides constatés durant une année et la population au premier janvier de cette année. Les homicides pris en compte pour le calcul de cet indicateur sont les règlements de comptes entre malfaiteurs, les homicides pour voler et à l'occasion de vols, les homicides pour d'autres motifs, les homicides d'enfants âgés de moins de 15 ans ainsi que les coups et blessures volontaires suivis de mort, cette dernière catégorie n'étant pas définie comme homicide au sens juridique du terme. Les tentatives d'homicides, difficiles à définir et donc à mesurer, ne sont pas prises en compte. Les données mobilisées ici sont issues des bilans annuels du Service statistique ministériel de la sécurité intérieure (pour en savoir plus : Service statistique ministériel de la sécurité intérieure, 2021) dont les résultats diffèrent de ceux des séries mensuelles diffusées par le Ministère de l'Intérieur. L'écart provient des retraitements effectués pour éliminer les erreurs, double-compte et pour prendre en compte les faits requalifiés en homicide après enquête : le taux d'homicides est calculé pour chaque année en utilisant le nombre d'homicides mis à jour à la fin de l'année suivante. Ces retraitements visant à améliorer la fiabilité des données ne peuvent pas être effectués avant l'année 2015.

Les données concernant les agressions hors homicides proviennent des résultats de l'enquête CVS, une **enquête de victimation** qui vise à connaître les faits de délinquance dont les ménages et leurs membres ont pu être victimes dans les mois précédant le passage de l'enquêteur et s'intéresse aussi aux opinions de l'ensemble de la population (victimes et non victimes) en matière de cadre de vie et de sécurité. Cette enquête permet donc de mesurer la prévalence et l'incidence de certaines atteintes aux personnes et aux biens, que les faits soient suivis du dépôt d'une plainte ou non. Pour les agressions physiques les plus graves hors homicides, définies comme les agressions suivies d'une incapacité de travail de plus de huit jours, la faiblesse de la proportion des personnes touchées (entre 0,1 et 0,2 % chaque année) rend difficile l'appréciation d'une évolution à la hausse comme à la baisse. Pour l'ensemble des agressions physiques (tentatives d'homicides, coups et blessures, viols, harcèlement et agressions sexuelles, etc.) les chiffres enregistrés par les forces de l'ordre montrent une hausse continue du nombre de cas depuis les années 1980 mais celle-ci ne peut être isolée des modifications législatives qui ont élargi le champ des faits considérés comme des délits, enregistrés par ces statistiques. Les données de l'enquête CVS montrent au contraire une relative stabilité du phénomène (environ 2 000 à 2 500 cas par an depuis les années 1990). Enfin, l'évolution des agressions sans contact physique (injures, menaces, racket, vol à l'arraché, etc.) ne peut être appréhendée sur le long terme du fait d'évolutions de l'enquête CVS. Leur prévalence semble relativement stable depuis 2005 avec environ 15 % de personnes concernées chaque année (pour en savoir plus : Observatoire scientifique du crime et de la justice, 2020).

Pour en savoir plus

- Buisson G. et Penant S., « Élections présidentielle et législatives de 2017 : neuf inscrits sur dix ont voté à au moins un tour de scrutin », *Insee Première*, n° 1670, <https://www.insee.fr/fr/statistiques/3138704>
- Buisson G. et Penant S., « Élections présidentielles et législatives de 2002 à 2017 : une participation atypique en 2017 », *Insee Première*, n° 1671, 2017, <https://www.insee.fr/fr/statistiques/3140794>
- Demotes-Mainard M., « 47,1 millions d'électeurs présents en avril 2019 sur les listes électorales françaises », *Insee Focus*, n° 154, 2019, <https://www.insee.fr/fr/statistiques/4134308>
Niel X. et Lincot L., <https://www.insee.fr/fr/statistiques/1281060>
- Durier S. et Touré G., « Élections de 2017 : 6,5 % des citoyens ont fait une démarche volontaire pour s'inscrire », *Insee Focus*, n° 80, 2017, <https://www.insee.fr/fr/statistiques/2649341>
- Insee, Service statistique ministériel de la sécurité intérieure, Service statistique ministériel de la Justice, *Sécurité et société – édition 2021*, 2021, collection « Insee Références », <https://www.insee.fr/fr/statistiques/5763633>
- Jugnot S. et Frémeaux N., « Les enfants des baby-boomers votent par intermittence, surtout quand ils sont peu diplômés, *France Portrait social – édition 2010*, Insee, <https://www.insee.fr/fr/statistiques/1373571>
- Jugnot S., « La participation électorale en 2007. La mémoire de 2002 », *Insee Première*, n° 1169, 2007, <https://www.bnsp.insee.fr/ark:/12148/bc6p06zt452>
- Kelhetter D. et Wallaert A., « Progression du vote intermittent et intérêt plus marqué pour la présidentielle », *Insee Analyses Grand Est*, n° 53, 2017, <https://www.insee.fr/fr/statistiques/3138614>
- Service statistique ministériel de la sécurité intérieure, « Insécurité et délinquance en 2020 : bilan statistique », *Interstats*, Ministère de l'Intérieur, 2021, <https://www.interieur.gouv.fr/Interstats/Publications/Hors-collection/Insecurite-et-delinquance-en-2020-bilan-statistique>
- Observatoire scientifique du crime et de la justice, *Observer dans la durée les agressions*, Centre de recherches sociologiques sur le droit et les institutions pénales, 2020, <https://oscj2.cesdip.fr/agressions/>
- Observatoire national de la délinquance et des réponses pénales, *Victimation 2018 et perceptions de la sécurité. Résultats de l'enquête Cadre de vie et sécurité 2019*, Institut national des hautes études de la sécurité et de la justice, 2019, <https://www.ihemi.fr/publications/rapport-annuel-ondrp/victimation-2018-et-perceptions-de-la-securite>